



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER
MONTREUX OBERLAND BERNOIS

L'**assemblée générale ordinaire** des actionnaires est convoquée pour le

vendredi 19 juin 2020

à 14 h 00 au siège de la société, à Montreux.

Afin de respecter les règles sanitaires en vigueur, l'assemblée générale de cette année devra malheureusement se tenir en l'absence des actionnaires. Conformément à l'article 6b al. 1 lit. a de l'Ordonnance du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (Ordonnance 2 Covid-19), les participants exerceront leurs droits exclusivement par écrit, en complétant le formulaire de vote qui sera envoyé prochainement par courrier postal avec l'ordre du jour.

L'ordre du jour comportera les points suivants :

1. Approbation du rapport de gestion et des comptes 2019.
2. Décision sur l'attribution aux réserves légales et l'affectation du résultat du bilan.
3. Prendre acte du rapport de l'organe de révision.
4. Donner décharge aux membres du Conseil d'administration.
5. Elections statutaires.
 - 5.1. Conseil d'administration.
 - 5.2. Organe de révision.
6. Divers.

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions en date du 25 mai 2020 pourront exercer leur droit de vote.

**Compagnie du Chemin de fer
Montreux Oberland bernois SA**
Le Conseil d'administration

Montreux, le 8 mai 2020